

MISE EN ŒUVRE DU SAGE DU BASSIN DE LA SARTHE AVAL RAPPORT D'ACTIVITE 2023

VERSION VALIDÉE PAR LA CLE LE 12 MARS 2024

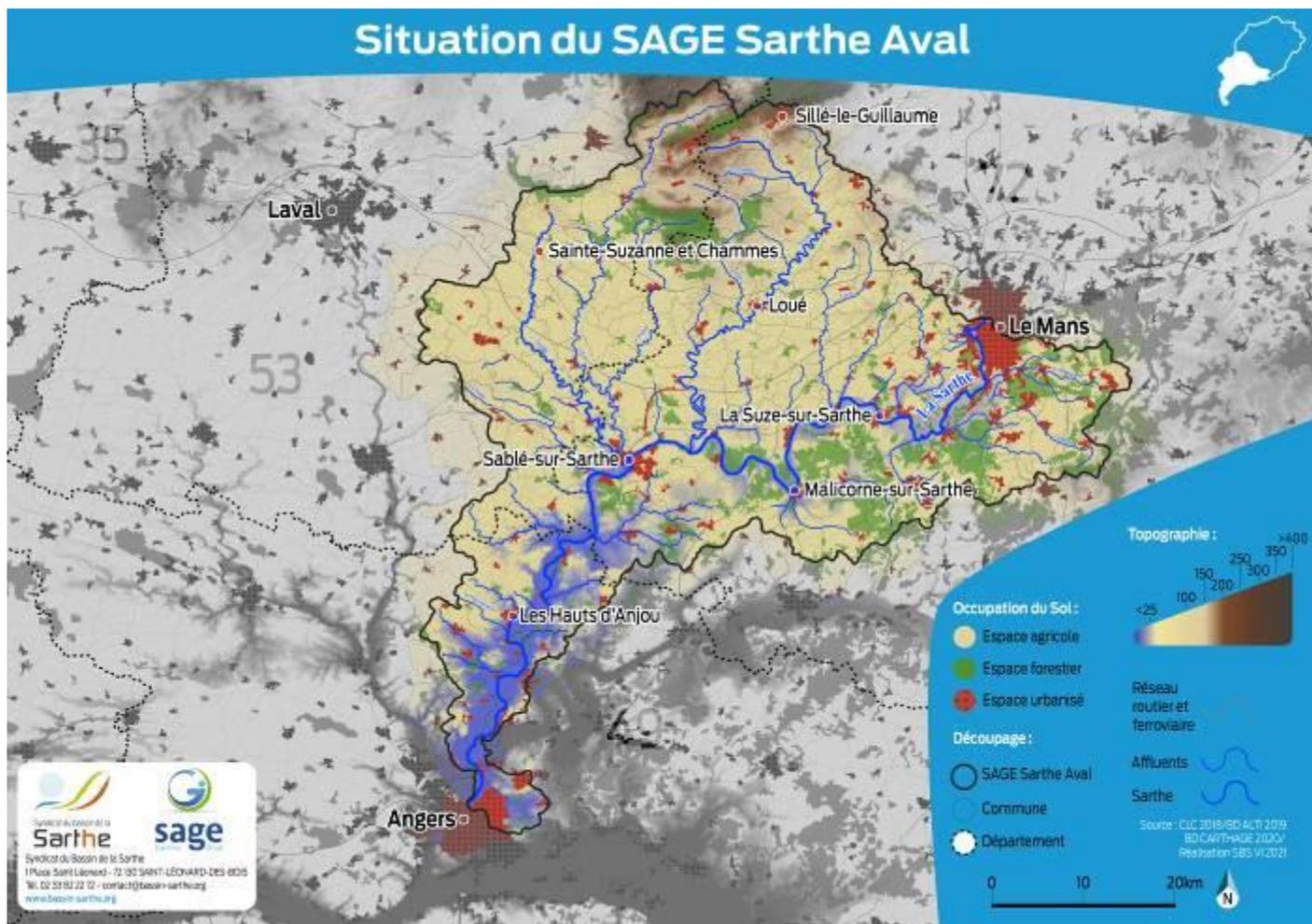
1 - Présentation du SAGE et rappel du contexte	2
2 - Présentation des activités de la Commission locale de l'eau.....	8
3 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation de la CLE	11
4 - Mise en œuvre opérationnelle du SAGE.....	14
5 - Actions de communication.....	15
6 - Budget et financement.....	16
7 - Analyse, bilan et perspectives	17



Photo prise sur la Sarthe aval au niveau de la commune de Dureil (72) via le drone acquis par le SBS (août 2021)

1 – PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 – Le bassin versant de la Sarthe Aval, périmètre du SAGE



D'une superficie de 2 727 km², le bassin versant de la Sarthe Aval est situé dans la région des Pays de la Loire. Il est à cheval sur trois départements : la Sarthe (113 communes), la Mayenne (46 communes) et le Maine-et-Loire (18 communes). Au total, 177 communes sont situées sur ce territoire, qui compte environ 260 000 habitants.

Le bassin versant de la Sarthe Aval fait partie du bassin versant de la rivière Sarthe (près de 600 communes, 8 000 km²). Il comprend la rivière de la Sarthe et ses affluents en aval de sa confluence avec l'Huisne (au Mans) jusqu'à sa confluence avec la Mayenne, en amont d'Angers. Longue de 135 km, la rivière Sarthe Aval est alimentée par près de 2 250 km de cours d'eau. Elle conflue en rive gauche avec le Loir, au cœur des basses vallées angevines, puis avec la Mayenne en rive droite, donnant naissance à la Maine. Enfin, après un parcours de 12 km, la Maine se jette dans la Loire.

1.2 – Masses d'eau concernées (objectif environnemental, évaluation et paramètres déclassants)

La dernière évaluation des masses d'eau validée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne a été publiée fin 2019, et se base sur l'analyse de données réalisée en 2017. Cette évaluation redécoupe le bassin versant de Sarthe aval en 30 masses d'eau superficielle (contre 31 lors de la précédente évaluation de 2013).

L'état écologique évalué en 2017 est réparti ainsi :

- 1 masse d'eau est en bon état ;
- 17 sont en état moyen ;
- 4 sont en état médiocre ;
- 8 sont état mauvais.

60 % des masses d'eau sont autour de la limite bon / moyen état et 40 % sont dégradés (état médiocre ou mauvais). Le tableau de l'état écologique évalué en 2017 est détaillé par masse d'eau en page suivante.

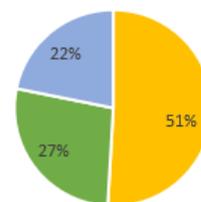
1.3 – Périmètre, Commission locale de l'eau et historique du SAGE

Le périmètre du SAGE a été arrêté le 16 juillet 2009.

La Commission locale de l'eau (CLE), dont la composition a été arrêtée initialement le 25 novembre 2010 par le Préfet de la Sarthe (coordonnateur du SAGE), a été renouvelée partiellement par l'arrêté du 14 décembre 2020 suite aux élections municipales, puis par l'arrêté du 28 octobre 2021 suite aux élections régionales et départementales. L'arrêté préfectoral en vigueur est valable jusqu'au 18 janvier 2024. Un renouvellement est donc prévu.

En 2023, la CLE compte 55 membres répartis en trois collèges :

- Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : **28 membres.**
- Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations : **15 membres.**
- Collège de l'État et des établissements publics : **12 membres.**



La séance plénière de réinstallation de la CLE le 11 janvier 2021 a acté la gouvernance suivante :

- **Présidence** : M. Antoine D'AMECOURT (CdC de Sablé-sur-Sarthe).
- **3 Vice-présidents** :
 - o 1^{ère} VP : Mme Adélaïde DEJARDIN (CdC des Coëvrons),
 - o 2^{ème} VP : M. Daniel CHEVALIER (conseil départemental de la Sarthe) ;
 - o 3^{ème} VP : M. Marc-Antoine DRIANCOURT (CdC des Vallées du Haut-Anjou).



A l'issue de la CLE Sarthe aval du 11 janvier 2021 (de gauche à droite) : M. Driancourt, M. d'Amécourt, Mme Dejardin et M. Chevalier.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 juillet 2020.

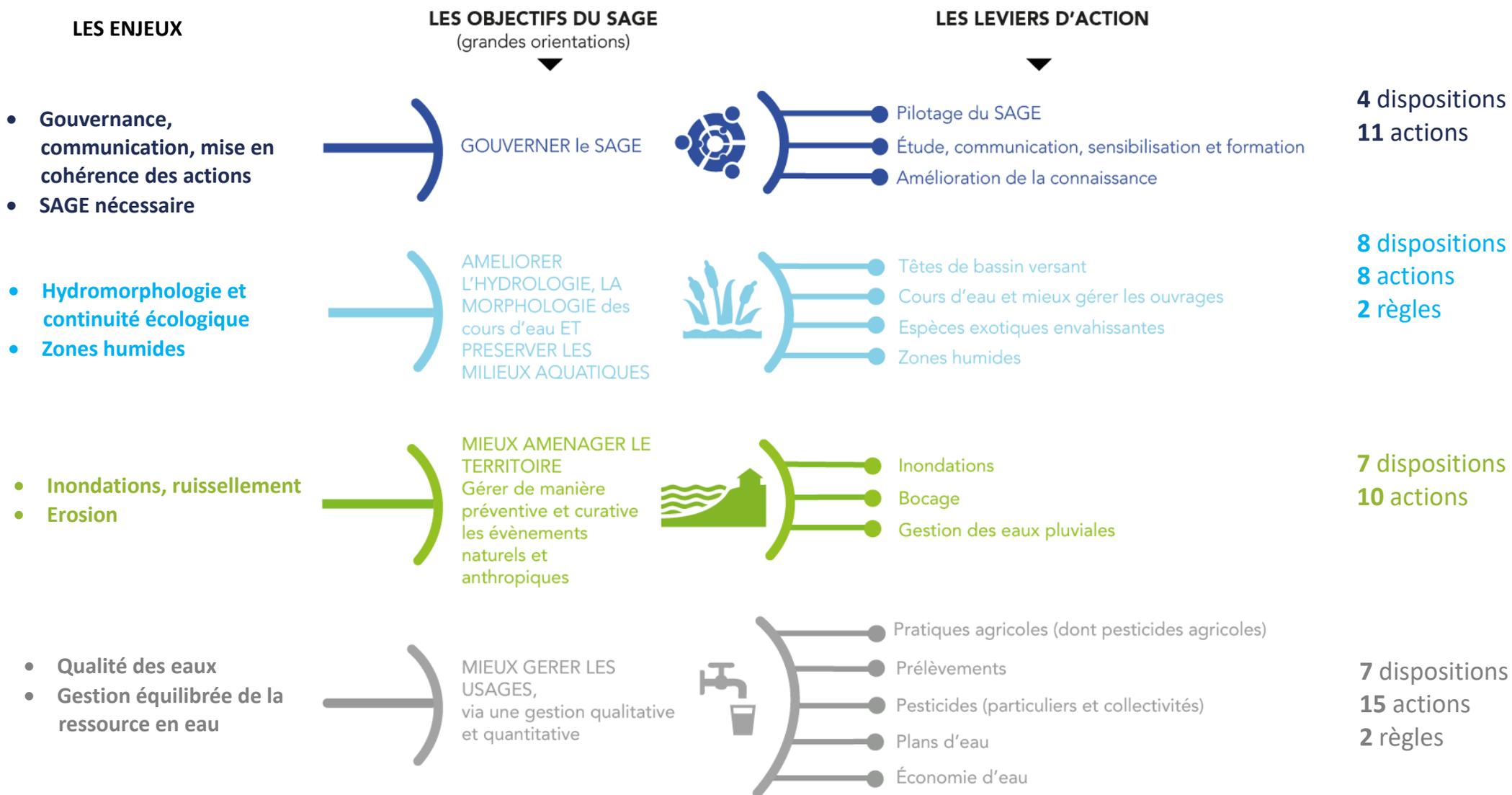
1.4 – Enjeux de l'eau identifiés sur le bassin versant et objectifs du SAGE

Lors de la phase de diagnostic du SAGE, les enjeux du territoire et les objectifs ont été définis. Les objectifs ont été complétés lors de la phase du scénario tendanciel. Pour chaque objectif, la CLE a défini des leviers d'action. Au total le projet de SAGE comprend 74 mesures : 44 actions, 26 dispositions et 4 règles (cf. schéma page 5).

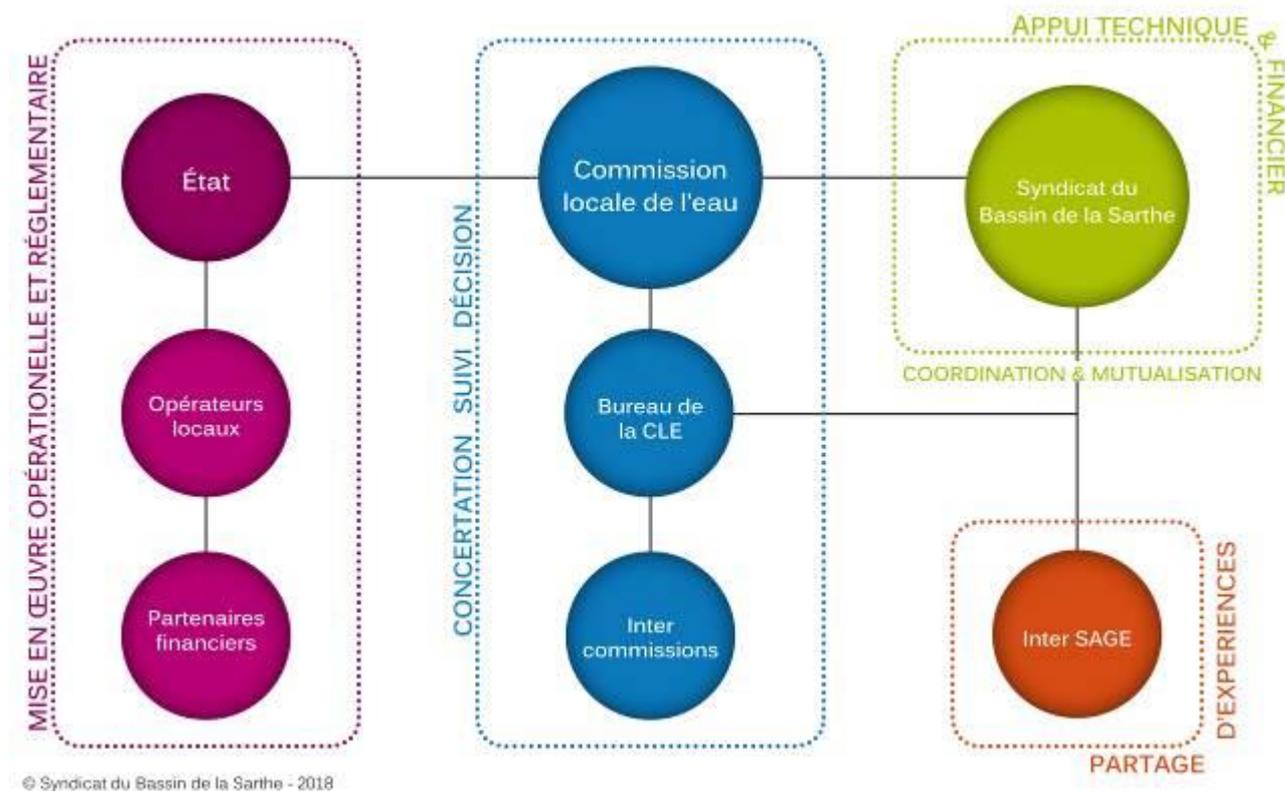
Classes de qualités 2017 de l'état écologique des cours d'eau du bassin de la Sarthe Aval par paramètre.

CODE	NOM	ETAT ECOLOGIQUE EVALUE EN 2017	CODE	NOM	ETAT ECOLOGIQUE EVALUE EN 2017
FRGR0456	LA SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE MANS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE	3	FRGR1131	LE BARAIZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0481	LA VEGRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS ROUEZ JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1132	LE RAU DE PARCE-SUR-SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR0482	LE ROULE CROTTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4	FRGR1139	LA VOUTONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR0483	LE RHONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1143	LA VEZANNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0485	LA GEE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1157	LE FESSARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0486	L'ERVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE TREULON	3	FRGR1162	LA BOUCHARDIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4
FRGR0487	L'ERVE DEPUIS LA CONFLUENCE DU TREULON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1165	LE VAULOGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR0488	LA VAIGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1169	LE RENOM ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0489	LE TREULON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERVE	3	FRGR1170	LE PREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0490	LA TAUDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1187	LES DEUX FONTS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR1072	LE PIRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1202	LA BUJERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR1085	LE PLESSIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4	FRGR1221	L'ORNE CHAMPENOISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4
FRGR1089	LA MARE-BOISSEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1262	LE PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VEGRE	2
FRGR1106	LE PRE LONG ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1271	LE VEGRONEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VEGRE	3
FRGR1108	LE MARGAS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1582	LA VEGRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A ROUEZ	3

Les enjeux et objectifs du SAGE définis par la CLE en phase d'élaboration :



1.5 – Organisation mise en place



La mise en œuvre et la révision du SAGE sont assurées par la CLE (55 membres) et son bureau (24 membres).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la structure porteuse du SAGE est le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS). Syndicat mixte fermé depuis le 1^{er} juillet 2018, le SBS a pour objet d'assurer le portage technique, administratif et financier des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se trouvant sur son territoire (le SAGE du bassin de l'Huisne, le SAGE du bassin de la Sarthe Amont et le SAGE du bassin de la Sarthe Aval) en impulsant, facilitant et concourant à leur gestion cohérente durant leurs phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision.

A ce titre, il des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. Il permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités de ses membres en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation sur les deux items suivants.

- 1^o) Études et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE
- 2^o) Études, conseil, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations

Le SBS est administré par un comité syndical composé de 47 délégués élus en leur sein par les 16 intercommunalités membres. Son président est M. Daniel CHEVALIER (Communauté de communes du Pays Sabolien, vice-président de la CLE Sarthe Aval). Ses vice-présidents sont M. Pascal DELPIERRE (Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, président de la CLE Sarthe amont), M. Michel ODEAU (Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, président de la CLE Huisne) et M. Marcel MORTREAU (Communauté urbaine Le Mans Métropole)

En mai 2022, l'arrêté préfectoral modifiant les statuts du syndicat a acté l'adhésion des Communautés de communes du Pays Fléchois (72), de la Vallée de la Haute Sarthe (61), des Collines du Perche Normand (61) et du Pays de Mortagne-au-Perche (61).

Au 31 décembre 2023, les 20 intercommunalités membres du SBS sont :

- Communauté de communes Sud Sarthe.
- Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.
- Communauté de communes du Pays Fléchois.
- Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe.
- Communauté de communes du Cœur du Perche.
- Communauté de communes des Collines du Perche Normand.
- Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche.
- Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois.
- Communauté de communes du Perche.
- Communauté de communes du Sud Est Pays Manceau.
- Communauté de communes Loué Brûlon Noyen.
- Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.
- Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.
- Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.
- Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.
- Communauté de communes Maine Saosnois.
- Communauté de communes du Pays Saboulien.
- Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.
- Communauté de communes du Val de Sarthe.
- Communauté urbaine Le Mans Métropole.



EPCI-FP MEMBRES DU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE



Depuis le 1er avril 2021, le siège administratif du SBS est situé à Saint-Léonard-des-Bois.

En 2023, le syndicat compte 7 agents (7 ETP). Le contrat de M. Romain BARBE, charge de mission Planification de la Prévention des Inondations a été renouvelé pour 3 ans, le 1er septembre 2023.

Les missions des agents sont organisées autour de l'administration générale du syndicat, la gestion des bassins versants, l'analyse territoriale via le système d'information géographique et la communication. Pour répondre au mieux à sa mission d'appui au territoire, le SBS dispose ainsi d'une équipe aux compétences variées, dans les domaines de l'agronomie, de la qualité de l'eau, de la géomatique, de l'hydraulique, de l'animation et de la planification territoriale. Ces moyens sont mutualisés pour les trois SAGE.

Enfin, la recherche de cohérence avec les SAGE Sarthe amont et Sarthe aval (portés également par le SBS) se traduit par les instances de partage d'expériences (inter CLE, réseaux techniques...) mises en place dans le cadre de l'Inter SAGE.

2 – PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2.1 – Séance plénière de la CLE et Comité de pilotage du PTGE

Trois séances plénières de CLE ont été organisées en 2023, et trois comités de pilotage PTGE ont eu lieu en 2023, parfois couplés sur la même journée vu les nombreux membres en commun sur ces deux instances.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
10/10/2023 Au Mans (72)	28/55 (43%)	<ul style="list-style-type: none"> Installation du COPIL PTGE par M. le Préfet de la Sarthe
Ordre du jour :		
<ul style="list-style-type: none"> Présentation de la démarche PTGE nationale et de sa déclinaison locale sur le bassin de la Sarthe aval Présentation de la gouvernance de la démarche et mise au vote des modalités de fonctionnement Propositions et vote des premiers groupes de travail à mettre en place Validation de la feuille de route PTGE Points d'information divers 		

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
04/04/2023 En visio	19/55 (35%) dont : - Collège des élus : 8/28 (29%) - Collèges des usagers : 8/15 (53%) - Collège de l'État : 3/12 (25%)	Avis favorable sur le projet de carrière DE SAINT DENIS D'ORQUES (72), après visite de terrain du bureau de CLE le 13/03/2023

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
05/05/2023 A Avoise(72)	33/55 (60%) dont : - Collège des élus : 14/28 (50%) - Collèges des usagers : 12/15 (80%) - Collège de l'État : 7/12 (58%)	Séance plénière en deux temps : <ul style="list-style-type: none"> une partie sur la CLE une autre partie sur le Copil du PTGE
Ordre du jour :		
1. Commission Locale de l'Eau (CLE Sarthe aval) – (1h) : <ul style="list-style-type: none"> VALIDATION du rapport d'activité de la CLE pour 2022 Retours sur les commissions thématiques du SAGE de 2022 : <ul style="list-style-type: none"> Gestion coordonnée des ouvrages Etude sur l'Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques (ICRA) AVIS sur le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) du Maine-et-Loire 		
2. Comité de Pilotage du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE Sarthe aval) – (1h) : <ul style="list-style-type: none"> VALIDATION de la feuille de route VALIDATION des candidatures pour étendre le COPIL à d'autres parties intéressées Information sur le lancement des groupes de travail (GT économies d'eau et GT suivi étude quanti) Information sur l'OUGC (Chambre d'agriculture) 		

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
22/09/2023 A Avoise(72)	32/55 (58%) dont : - Collège des élus : 11/28 (39%) - Collèges des usagers : 14/15 (93%) - Collège de l'État : 7/12 (58%)	Séance plénière en deux temps : • une partie sur la CLE • une autre partie sur le Copil du PTGE
Ordre du jour :		
1. Commission Locale de l'Eau (CLE Sarthe aval) : <ul style="list-style-type: none"> • AVIS FAVORABLE sur la candidature de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour la mission d'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de l'eau pour l'irrigation agricole, sur le bassin versant de la Sarthe aval » • Information sur le renouvellement de l'arrêté préfectoral de composition de CLE au 18 janvier 2024 		
2. Comité de Pilotage du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE Sarthe aval) : <ul style="list-style-type: none"> • Composition du COPIL : <ul style="list-style-type: none"> ○ a. Accueil des nouveaux membres du COPIL ○ b. Suivi de la composition ○ c. Vote des nouvelles candidatures • Retours sur les groupes de travail et validation : <ul style="list-style-type: none"> ○ a. Groupe de travail suivi des études : validation de la note méthodologique de l'étude complémentaire quantitative ○ b. Groupe de travail Économies d'eau : validation du plan d'action Économies d'eau 		

2.2 – Réunion du bureau de la CLE

Une réunion de bureau de la CLE a été organisée le 13 mars 2023 pour effectuer la visite de la carrière de Saint Denis d'Orques (72) pour laquelle un avis de la CLE a été émis le 4 avril sur leur projet d'extension.

2.3 – Commissions thématiques de mise en œuvre du SAGE et instances de travail PTGE

Les commissions thématiques créées en 2021 pour la mise en œuvre du SAGE, et poursuivies en 2022, ont été adaptées avec l'avancement des sujets quantitatifs notamment :

- le groupe de travail sur la gestion coordonnée des ouvrages se poursuit une fois par an. Ce groupe est piloté par la Vice-présidente de la CLE, Mme Dejardin.
- le groupe de travail sur le suivi de l'étude plans d'eau (ICRA) est terminé. Il était piloté par le Vice-Président M. Driancourt.
- Un nouveau groupe a été créé : économies d'eau. Il est piloté par le Vice-Président M. Driancourt
- la commission quantitative, pilotée par le Vice-président M. Chevalier, a donné place au COPIL PTGE (cf. plus haut) décliné avec deux instances de travail :
 - le groupe de travail comprenant des membres volontaires au sein du COPIL pour suivre les études quantitatives,
 - le comité technique qui comprend les services de l'Etat.

Commission thématique	Date et lieu	Objet
Groupe de Travail gestion coordonnée des ouvrages	- 09/03 en visio pour le bilan du 2 ^{ème} hiver 2022-2023 <i>NB : il a été décidé de se réunir une seule fois par an à compter de cette date, pour effectuer le bilan après chaque hiver</i>	Objectif du groupe de travail : accompagner les propriétaires pour la mise en place de la gestion coordonnée des ouvrages sur la Vaige, l'Erve et la Vègre (article n°1 du Règlement du SAGE Sarthe aval).
Membres du groupe de travail « ouvrages » : - 2 élus de la CLE - 2 usagers de la CLE (Asso des moulins 72 et 53) - 4 représentants du collège de l'Etat de la CLE (OFB 72 et 53, DDT 72 et 53) - techniciens de rivières des 2 syndicats du territoire concernés (SBEMS et SMVDFG) - et associer ponctuellement : DREAL PDL, Agence de l'eau, fédérations de pêches 72 et 53		

Commission thématique	Date et lieu	Objet
Groupe de travail « Economies d'eau »	2 en visio : 03/03/2023 20/06/2023	- Objectif du GT Eco d'eau : recenser les actions d'économies d'eau déjà existantes sur le territoire ou chez les voisins, proposer un plan d'actions sur Sarthe aval et suivre la mise en œuvre de ces actions.
Membres du groupe de travail : - 3 élus de la CLE - 4 usagers de la CLE (UFC Que Choisir, Chambre d'agriculture 72, Sarthe nature environnement, Chambre de commerces et d'industries) - 3 représentants du collège de l'Etat de la CLE DDT 49, DDT 53, DREAL PDL) - ainsi que les agents des départements CD49 et CD53 qui ont aussi des actions d'économies d'eau en cours.		

Commission thématique	Date et lieu	Objet
Comité de suivi Technique (COTECH) du PTGE par les services de l'État	5 COTECH en visio : - 05/17 - 06/06 - 06/26 - 09/13 - 11/02	Objectif : accompagner la démarche PTGE sur le volet technique et s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des attentes des financeurs et autres services de l'État.
Membres du COTECH PTGE parmi les services de l'Etat : - Syndicat du Bassin de la Sarthe - Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - Office Français de la Biodiversité - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Direction Départementale des Territoires de la Sarthe (72) - Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire (49) - Direction Départementale des Territoires de la Mayenne (53)		

Commission thématique	Date et lieu	Objet
Groupe de travail PTGE de suivi des études quantitatives	- 03/31 - 11/30	Objectif : suivre l'avancée et orienter les études menées dans le cadre du PTGE : - Étude quantitative complémentaire à l'étude des volumes prélevables de 2018 - Étude socio-économique
Membres du groupe de travail « Suivi des études » parmi les membres volontaires du COPIL : - 11 élus de la CLE ou leur représentant - 7 usagers de la CLE (FAP72, FPPMA49, FPPMA72, FNE, CCI, UFC72, CA) - 6 représentants du collège de l'Etat de la CLE (AELB, DREAL, OFB, DDT72, DDT49, DDT53) - Techniciens de rivières de l'ensemble des syndicats couverts par le bassin Sarthe aval - 5 membres du COPIL PTGE non-membres de la CLE (DRAAF, SMIDAP, Confédération paysanne, Pays Vallées de la Sarthe, UFC49)		

2.3 – InterSAGE

Réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
28 novembre 2023 Connerré (72)	48 personnes présentes.	Journée dédiée aux plans d'eau et à l'étiage 2022.
Ordre du jour :		
<p>1 - Information rubrique IOTA 3.3.5.0.</p> <p>2- Retour sur le suivi étiage 2023 mené par le SBVHS</p> <p>3 -Présentation des conclusions de l'étude sur la déconnexion d'un réseau de drainage et exemples de travaux de compensation. Bureau d'études RIVE.</p> <p>4 -Présentation des conclusions de l'étude sur les ZEC de la haute vallée de la Sarthe et des travaux d'arasement de merlons de curage. Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe.</p> <p>5 - Ateliers d'échange entre techniciens.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier n°1 : Convaincre de l'opportunité de travaux. • Atelier n°2 : Etude sur les ruissellements et liens entre la GEMA et la PI. • Atelier n°3 : Sensibilisation, méthodes et outils. <p>6. Présentation de la visite de chantier de l'après-midi. Site du Gué aux ânes. SBVHS</p>		
		

Journée de l'Eau du 25/01/23 sur le thème de « la haie »

Pour rappel, il avait été demandé par les membres du comité syndical de réaliser 2 journées de l'eau (formation, information des membres du comité syndical et des 3 CLE) afin de limiter les déplacements des élus. Du fait des conditions météorologiques, une des journées de l'eau a été réalisée en 2023

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
Prévue le 15 décembre 2022 à Nogent le Bernard (72)	Reportée début 2023 cause météo	Journée dédiée à la thématique de la haie.
Ordre du jour :		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les différentes fonctions de la haie, en quoi est-elle utile pour l'eau ? 2. Préservation des haies : réglementations et accompagnements 3. Table ronde : Du diagnostic bocager à la préservation 4. Visite sur site : Réseaux de haies et ripisylves sur le territoire communal 		
		

Conférence des présidents

Pour la seconde fois, une "Conférence des présidents" a été organisée le 12 avril 2023. Cette instance d'échange réunit le Président du SBS et ses vice-présidents, les Présidents des Commissions locales de l'eau et leurs vice-présidents respectifs. Il est l'occasion de faire le point sur les dossiers d'actualité relatif à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et la prévention des inondations du bassin de la Sarthe. A l'issue de cette première conférence, il a été demandé à l'équipe du SBS que la question de la sobriété des usages de l'eau soit traitée dans le bulletin d'information MES'SAGES et la prochaine Journée de l'eau.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
12 avril 2023 à Saint Léonard des Bois (72)	9 personnes	Échanges sur des thématiques d'actualité

2.4 – Les avis de la CLE et de son bureau

La CLE Sarthe aval a délibéré en 2023 sur deux avis de carrière :

- Avis favorable avec recommandations techniques suite à visite terrain, sur la carrière de St Denis d'Orques
- Avis favorable sur la carrière des Hunaudières sur la commune de Vaiges

Un autre avis a été émis :

- Avis favorable sur la reconnaissance en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) du SBS.

Par ailleurs, la cellule d'animation a été sollicitée sur les projets d'arrêtés cadre sécheresse.

3 – AUTRES ACTIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DE LA CLE

3.1 – Les actions de la cellule d'animation

En 2023 la cellule d'animation du SAGE Sarthe aval est ainsi organisée :

- 1 animateur de SAGE : Julie STEIN.
- 1 chargé de mission quantitatif, PTGE Sarthe aval : Clément BUJISHO.
- 1 gestionnaire administrative : Julie RAZAFIMBELO.
- 1 chargé de mission Planification des inondations et appui technique GEMAPI (volet hydraulique) : Romain BARBE.
- 1 chargé de mission géomaticien SIG, analyse territoriale : Vincent IGELNICK

Au-delà des actions liées à la CLE et au PTGE présentés ci-avant, les actions de la cellule d'animation à noter sont :

- **Appui opérationnel GEMAPI et conseil aux collectivités du SBS :**

Collectivités	Objet
Commune de Oizé	Transmission de données hydrauliques dans le cadre de l'étude hydrologique pour la restauration de la zone humide sur la commune de Oizé ;
Syndicat Mixte Est Sarthe Aval Unifié (SMSEAU)	Suivi de l'étude quantitative et de répartition des débits sur le Rhonne
	Suivi de l'étude ruissellement/inondation sur le bassin de l'Orne champenoise
CC Pays Fléchois	Echanges sur les volets GEMA et PI dans le cadre de la prise de compétence sur les bassins du Riboux, du Fessard et de la Vézanne
	COFIL de l'étude ruissellement/réseau eau pluvial sur le territoire de la CC du Pays Fléchois
	Echanges sur la possibilité d'intégrer certaines actions au PEP Sarthe (lien avec le PAPI Sarthe)

Commune de Pincé	Création d'une trame et d'un modèle de mise en forme de DICRIM Réalisation des cartographies des risques à l'échelle communale (Lien avec le PAPI Sarthe) ;
Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBEMS)	Echanges sur le contenu du cahier des charges pour l'étude de connaissance inondation sur le territoire du syndicat – clarification entre l'exercice de la GEMA et du PIL(lien avec le PAPI Sarthe) ;
Le Mans Métropole	Suivi de la démarche de réduction de la vulnérabilité des habitations sur les quartiers Val de Sarthe et Matfeux et à Arnage (Lien avec le PAPI Sarthe)

- **Autres actions liées à la prévention des inondations**

Actions	Date
– Participation au COPIIL du PAPI des basses vallées angevines (SMBVAR)	14/03/2023
– Organisation et animation d'un temps d'information sur les aspects de modélisation hydraulique/hydrologique à destination des techniciens rivières du territoire Sarthe aval	08/06/2023
– Intervention au club PAPI régional – DREAL Pays de la Loire (Nantes) – Intervention à la table ronde portant sur la démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments	12/09/2023
– Rencontres avec l'ADSPQI pour échanger sur les actions proposées dans le cadre de la démarche PAPI	21/09/2023 et 03/10/2023

- **L'analyse territoriale et le système d'information géographique**

- Réalisations mutualisées au niveau des trois SAGE.
 - Risque inondation
 - Appui à la prise en charge de l'outil AGIRISK
 - Création de carte de synthèse pour les DICRIM
 - Site internet :
 - Arrêt du partenariat avec l'EPTB Sèvre Nantaise (outil observatoire)
 - Début des travaux sur une nouvelle version du site via l'outil Wordpress
 - Suivi et publication hebdomadaire de l'actualité du territoire via l'outil Panorapresse
 - Création des convocations via les outils Google sheet et Google Form pour les CLE, bureau de CLE, Comité syndical, bureau du comité syndical du SBS
 - Actualisation automatique des membres disponibles pour mandat
 - Mail automatique de confirmation et de mandat
- Sur le bassin de la Sarthe Aval :
 - Cartographie (état quantitatif en période d'étiage, mise à jour des périmètres GEMAPI, PRDPE, PAT, commune hors arrêté préfectoral, mise à jour de la carte de contact des syndicats)
 - Actualisation des données du périmètre du SAGE suite à la découverte d'une erreur (ajout de l'île Saint Aubin)
 - Aide à la mise en forme du rendu du CTEAU SAV 2024-2026

3.2 - Suivi des projets et participation aux divers groupes de travail

Un suivi global de la cellule d'animation du SAGE Sarthe aval

Les réunions auxquelles l'animation du SAGE Sarthe aval a été présente et représentée sont :

- Animation des contrats territoriaux EAU 2021-2023 des Basses Vallées Angevines et de la Romme « CT-EAU BVAR » et de Sarthe aval « CT-EAU SAV » :
 - o Comité technique du CT-EAU BVAR le 30 mai 2023
 - o Comité de pilotage du CT-EAU SAV le 17 novembre 2023
 - o Des ateliers de co-construction avec les maîtres d'ouvrages pour le CT-EAU Sarthe aval 2024-2026 :
 - Atelier GEMAPI le 8 juin
 - Atelier agricole le 9 juin
 - Atelier communalités le 9 juin
 - Et d'autres rencontres en bilatérale: Sarthe tourisme, LMM tourisme, captage prioritaire eau potable et forêt...
- Sensibilisation :
 - o Intervention sensibilisation au Lycée agricole la Germinière de Rouillon le 10/02/23
 - o Intervention sensibilisation avec le CPIE72 au collège de Noyen-sur-Sarthe le 31/03/23
 - o Intervention sensibilisation avec le CPIE72 au collège de La Suze sur Sarthe le 20/10/23
 - o Intervention sensibilisation avec le SMVDFG à la MFR de Bernay-en-Champagne le 04/05/23
 - o Journée sensibilisation à Angers organisé par le réseau GRAINE le 7 septembre 2023
- Réunions interservices de l'Etat et de la Région :
 - o Comité départemental de l'eau (Préfecture de la Mayenne) (1)
 - o Comité départemental de l'eau (Préfecture du Maine-et-Loire) (2)
 - o Comité départemental de l'eau (Préfecture de la Sarthe) (3)
 - o MISEN de la Sarthe (1)
 - o Réunions de suivi de l'avancement du projet d'Organisme Unique de Gestion Collective porté par la Chambre d'Agriculture avec la DDT72 et la Chambre d'Agriculture
 - o Réunions de suivi des zonages et volumes prélevables appliqués sur le bassin de la Sarthe aval avec la DREAL
- Gestion quantitative :
 - o Comités techniques de révision des Arrêtés Cadres Sécheresse (ACS) des départements de la Sarthe, du Maine-et-Loire et de la Mayenne (4)
 - o Comité Technique de Suivi de l'Étude HMUC Argance le 02/05/23
 - o Organisation du Groupe d'Échange inter-porteurs de projet de gestion quantitative sur la thématique des plans d'eau le 16/05/23
 - o Réunions de préparation d'éléments méthodologiques en vue d'un stage OFB sur la thématique des plans d'eau sur les régions Bretagne et Pays de la Loire
 - o Échanges avec WWF pour mettre en place une collaboration dans le cadre du PTGE
- Etude sur les plans d'eau de l'OFB :
 - o Groupe inter-projets avec les 8 bassins versants en France retenus pour l'étude d'Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques
 - o Colloque national de restitution de l'étude le 17 octobre 2022 à Paris
- Interventions extérieures :
 - o Participation et présentation lors de la Journée technique organisée par le CAUE 72 à Beaufay le 04/04/23
 - o Présentation lors de la conférence « Eau et Industrie » organisée par la CCI des Pays de la Loire le 29/11/23

Une mutualisation au sein des 3 cellules d'animation :

Les 3 cellules d'animation du SBS permettent une mutualisation des actions.

Ainsi, les deux cellules d'animation que sont l'Huisne et Sarthe amont, ont pu représenter la CLE du SAGE Sarthe aval lors des réunions suivantes :

- Gestion quantitative
 - o *Participation à la Conférence Ligérienne de l'Eau du 10/02/2023*
 - o *Participation au Colloque national des hydrogéologues du 15/02/23 au 17/02/23*
 - o *Participation à la restitution de l'étude sur la caractérisation des étiages en Pays de la Loire le 28/02/23*

- *Participation à la restitution du Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau du Maine-et-Loire le 09/03/23*
- *Participation à l'atelier « Eau et agriculture » organisé par le Groupement des Agriculteurs Biologiques le 20/03/23*
- *Participation à la réunion régionale des animateurs PTGE organisée par la DREAL Pays de la Loire le 09/06/23*
- Urbanisme
 - *Journée eau et urbanisme organisé par la DDT 53*
- SDAGE/SAGE/Police de l'eau
 - *Réseau des animateurs de SAGE du Bassin Loire-Bretagne (AELB)*
 - *Réseau des animateurs de SAGE national*
- Formation / webinaire ;
 - *Suivi distanciel de la conférence de l'OiEau : « Sécheresse et ressource en eau, agir à court et long terme » du 19/01/23*
 - *Suivi distanciel des Webinaires de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne « SAGE et études HMUC » du 23/05/23 et du 25/05/23*
 - *Participation à la formation IFREE « Mettre en place et animer un dispositif de dialogue territorial » sur 6 jours du 27/04/23 au 30/06/23*

4 - MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SAGE

Contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE

Le SAGE Sarthe aval a été approuvé le 10 juillet 2020. L'outil principal de mise en œuvre du SAGE est un contrat de financement nommé contrat territorial EAU « CT-Eau » signé entre :

- D'une part, tous les maîtres d'ouvrages qui s'engagent à porter les travaux visant la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et répondant aux objectifs du SAGE.
- Et d'autre part, les financeurs, qui sont principalement l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire. Les départements financent également certaines actions sur leur territoire.

L'année 2023 représente la troisième et dernière année de mise en œuvre des deux Contrats Territoriaux Eau à l'échelle du SAGE sur la période 2021-2023 :

- CT-EAU Sarthe aval sur les portions mayennaises (53) et sarthoises (72) du territoire du SAGE, piloté par le Syndicat du Bassin de la Sarthe, structure porteuse du SAGE ;
- CT-EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme (CT-EAU BVAR) couvrant notamment la portion du SAGE en Maine-et-Loire (49), piloté conjointement par le syndicat SMBVAR et le Conseil départemental 49.



- Au total sur la période 2021-2023 :
 - 65 actions financées
 - 42 maîtres d'ouvrages différents
 - 15,2 M€ de projets
 - 11,6 de subventions (AELB, Région PDL, CD49 et CD53)

La coordination de ces deux contrats a permis d'assurer une cohérence territoriale à l'échelle du bassin versant de la Sarthe aval, à la fois sur la continuité des actions aux frontières et sur le même pas de temps 2021-2023. Rappelons qu'une forte mobilisation s'est faite ressentir pour ces premiers contrats en mise en œuvre de SAGE sur ce territoire. Chaque contrat dispose de son comité de pilotage qui se réunit annuellement afin de suivre l'avancement des maîtres d'ouvrage dans leurs actions.

Mais cette année 2023 représente aussi l'année d'anticipation pour la co-construction de la suite de ces deux contrats pour 2024-2026. Ainsi, une forte concertation avec les maîtres d'ouvrages a eu lieu dès le mois de juin 2023.

5 – ACTIONS DE COMMUNICATION

5.1 – Les publications

MES'SAGES, le bulletin d'information des bassins de la Sarthe et de l'Huisne

Le 7^e numéro de MES'SAGES a été diffusé en décembre 2023. Le dossier portait cette année sur la thématique de la sobriété des usages de l'eau. Pour rappel ce bulletin d'information regroupe les projets des trois Commissions locales de l'eau (CLE) et ceux du Syndicat du Bassin de la Sarthe. Il est édité à 800 exemplaires et diffusé aux membres des CLE, du comité syndical, aux collectivités du bassin versant et aux partenaires techniques et financiers.

Les newsletters

En 2023, 3 numéros de la Lettre Web d Syndicat du Bassin de la Sarthe a été adressée à près de 1500 destinataires :

- Lettre Web du 9 janvier 2023
- Lettre Web du 1^{er} février 2023
- Lettre Web du 2 mai 2023
- Lettre Web du 7 juillet 2023

5.2 – Le site Web : www.bassin-sarthe.org

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les activités de la CLE et les informations sur le SAGE sont relayées sur le site portail du Syndicat du Bassin de la Sarthe : www.bassin-sarthe.org. Au-delà de nouveautés sur l'ergonomie et le contenu, ce site est dit "responsive", c'est-à-dire adapté au format mobile (smartphone et tablette).

Les chiffres de fréquentation du site sont les suivants pour 2023 :

- Nombre de visites : 6 770 ;
- Nombre de pages vues : 20 190 ;
- Durée moyenne d'une visite : 2'01".

5.3 – Information et sensibilisation dans le cadre du SAGE

Interventions extérieures

- Intervention auprès de lycéens du lycée agricole de Vendôme à Saint Léonard des Bois (V. Toreau, J. Stein, E. Le Borgne)
- Intervention lors du Congrès départemental ENEDIS au Mans (D. Chevalier, V. Toreau, J. Stein, R. Barbé)
- Intervention lors de « Rendez-vous Gest'eau » (webinaire) : REX sur la mise en œuvre des SAGE (V. Toreau)
- Intervention Conférence de l'eau organisée par la CCI du Mans et de la Sarthe (C. Bujisho)
- Animation des ateliers gestion de l'eau au collège de Connerré avec FNE Sarthe (J. Razafimbelo)

Relations avec les médias

- 1 article dans Le Maine Libre (journée résilience du 13/10) et 1 intervention France Bleu Maine (R. Barbé)
- 1 article Ouest France (suivi situation sécheresse/pluie d'automne) et 1 intervention Le Mans TV (C. Bujisho)

La 6^e Journée de l'eau (25/01/2023)

Cette 6^e journée de l'eau, organisée par le Syndicat du Bassin de la Sarthe et à destination des élus du territoire (CLE Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval ainsi que Comité Syndical du SBS) avait pour thème : "la haie, utile pour l'eau". Cette journée de l'eau s'est tenue à Nogent-le-Bernard. Une trentaine de personnes y à participer.

Le programme de ce temps d'échange était le suivant :

- Les différentes fonctions de la haie, en quoi est-elle utile pour l'eau ?
- Préservation des haies : réglementations et accompagnements
- Table ronde. Du diagnostic bocager à la préservation
- Visite sur site.

6 – BUDGET ET FINANCEMENT

6.1 – Cellule d'animation du SAGE

En 2023, l'équipe dédiée spécifiquement à l'animation et la coordination des activités la CLE est composé de 5 agents :

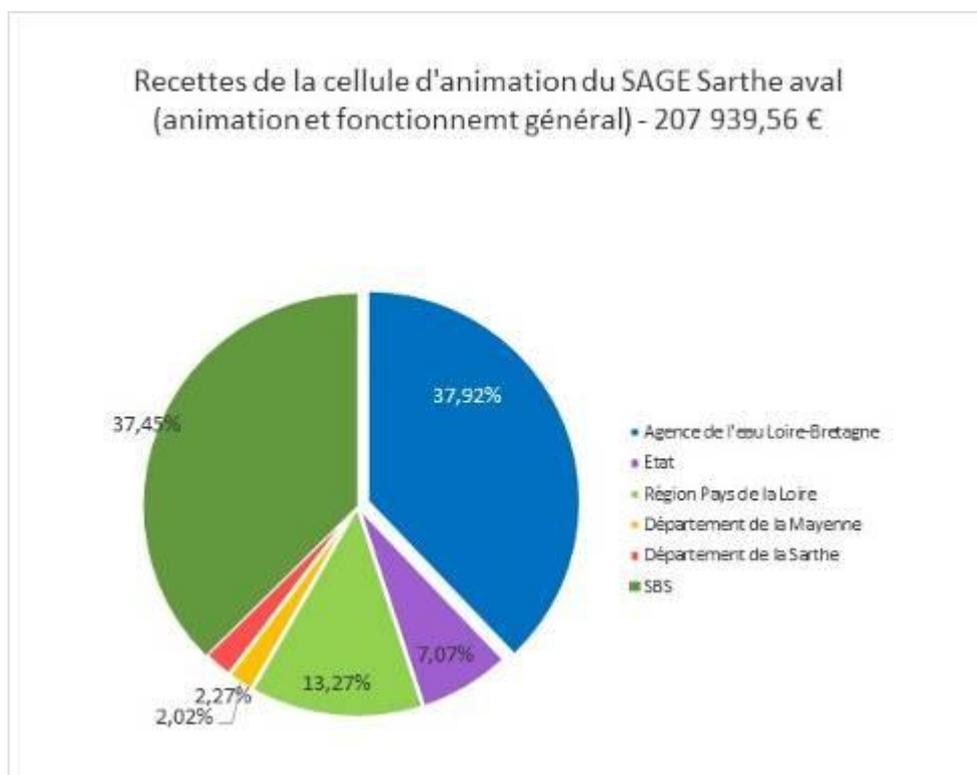
- 1 animatrice de CLE
- 1 chargé de mission quantitatif « PTGE Sarthe aval »
- 1 gestionnaire administratif et comptable pour l'ensemble du syndicat
- 1 chargé de mission « Appui technique GEMAPI et Planification de la Prévention des inondations" pour l'ensemble du syndicat
- 1 chargé de mission "SIG, analyse territoriale" pour l'ensemble du syndicat

NB: Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et du PTGE, le Syndicat du Bassin de la Sarthe bénéficie du soutien financier de l'Etat, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil régional des Pays de la Loire, et des conseils du Département de la Sarthe et de la Mayenne.

Les charges salariales de la cellule d'animation représentent 121 386,71 €. Les charges de fonctionnement général représentent 43 202,90 €.

En 2023, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, le Syndicat du Bassin de la Sarthe bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et des Conseils régionaux des Pays de la Loire, du Centre, Val de Loire et du Département de la Sarthe.

Sur l'exercice 2023, la cellule d'animation (salaires et charges de fonctionnement général) du SAGE est financée à 62,55%. L'autofinancement du SBS est constitué des contributions des 20 intercommunalités membres et des résultats de fonctionnement reportés et d'opérations d'ordre budgétaire.



6.2 – Actions de communication

En 2023, les travaux d'impression mutualisés ainsi que l'organisation de la 6^e journée de l'eau ont coûté 1 119,60 €.

Par ailleurs, les outils SIG mutualisés ont coûté 1 464 €.

Au final, les coûts ramenés pour le SAGE Huisne s'élèvent à 1 373,13 €

7 - ANALYSE, BILAN, PERSPECTIVES

Analyse et bilan

Pour rappel, les objectifs donnés pour 2023 dans le précédent rapport d'activité fin 2022 étaient les suivants :

1. Poursuivre la **mise en œuvre du SAGE via une nouvelle** commission thématique à définir selon les souhaits des membres de la CLE, en lien avec le SAGE Sarthe aval approuvé.
2. Installer la gouvernance du PTGE Sarthe aval et lancer sa démarché d'élaboration, tout en suivant la mise en œuvre des actions quantitatives en cours ou déjà validées sur le bassin.
3. Anticiper la suite du **contrat territorial « CT EAU Sarthe aval 2021-2023 »** pour 2024-2026, et l'articuler avec le second contrat « CT-EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme ».

L'année 2023 sur Sarthe aval a été très fortement marquée par le lancement de la **démarche quantitative du PTGE (objectif n°2)**. En effet, le comité de pilotage a été installé dès le 10 janvier 2023 par le Préfet de la Sarthe. Le premier semestre a permis d'étoffer cette instance (« CLE élargie ») afin de concerter avec l'ensemble des acteurs concernés, et d'élaborer la feuille de route du PTGE, validée en septembre par le COPIL. Le second semestre a été consacré à la première phase d'étude : l'étude quantitative complémentaire, réalisée en interne au SBS par le chargé de mission PTGE. L'objectif est d'affiner les volumes prélevables selon les méthodes actuelles (« HMUC »). Cela permet d'identifier les bassins en déficit hydrique, pour ensuite proposer un programme d'actions de retour à l'équilibre. Ce programme d'actions sera défini via une étude socio-économique (2024-2025), étude principale au cœur d'une démarche de PTGE.

En parallèle du COPIL qui s'est réuni 3 fois en 2023, deux instances ont été créées pour suivre ces études :

- un groupe de travail qui réunit les membres volontaires du COPIL (en 2023 : 3 COPIL et 2 groupes de travail)
- et un comité technique qui comprend les services de l'Etat avec un point mensuel en visio (5 réunions en 2023).

Concernant l'**objectif n°1** de créer une **nouvelle commission pour la mise en œuvre du SAGE**, au vu de l'émulation créée par le sujet quantitatif avec ce PTGE, la CLE a souhaité rester sur ce sujet en impulsant un groupe de travail sur les économies d'eau. Composé par les membres volontaires du COPIL, il s'est réuni une première fois afin de recenser les actions déjà existantes, et une deuxième fois pour proposer un plan d'actions « économies d'eau Sarthe aval » qui a été validé par le COPIL en septembre 2023. Certaines de ces actions ont été inscrites au contrat de financement CT-EAU Sarthe aval 2024-2026. Ce groupe de travail continuera à se réunir afin de partager les outils existants, et suivre la mise en œuvre de ces actions.

NB : Une autre thématique qui avait été proposée, sur le bocage, a retenu l'intérêt de certains acteurs mais à l'unanimité a été considéré comme non prioritaire.

A noter également que le groupe de travail sur la gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques sur la Vaige, l'Erve et la Vègre, continue à se réunir une fois par an (vers le mois de mars), afin de faire le bilan de la période d'ouverture hivernale.

Vis-à-vis de l'**objectif n°3**, pour rappel, la mise en œuvre opérationnelle des actions passe par deux **contrats territoriaux** sur le territoire du SAGE, tous deux calés sur le même pas de temps 2021-2023 :

- CT-EAU Sarthe aval sur les portions mayennaises (53) et sarthoises (72) du territoire du SAGE, piloté par le Syndicat du Bassin de la Sarthe, structure porteuse du SAGE ;
- CT-EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme (CT-EAU BVAR) couvrant notamment la portion du SAGE en Maine-et-Loire (49), piloté conjointement par le syndicat SMBVAR et le Conseil départemental 49.

L'année 2023 a permis d'effectuer le bilan de ces deux contrats, d'ajuster la stratégie pour la prochaine période 2024-2026, en co-construction avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages. Ainsi, des ateliers ont été créés pour le CT-EAU Sarthe aval : GEMAPI, autres collectivités, et professionnels agricoles. Le lien avec le PTGE émergent a permis de solliciter de nouveaux acteurs : professionnels du tourisme, navigation, structure porteuse de Projet Alimentaire Territorial... Le contrat sera validé début 2024 via les instances des financeurs (Agence de l'eau, Région Pays de la Loire et Conseil départemental 53).

Enfin, la fin de l'année 2023 a été consacrée à l'anticipation du renouvellement de l'arrêté préfectoral de composition de la CLE. Ceci dans l'objectif de disposer du nouvel arrêté dès janvier 2024 pour ne pas retarder les instances. Cette période a été l'occasion de plusieurs échanges avec différents membres pour poursuivre leur mobilisation (collège des élus et collège des usagers essentiellement).

Principales perspectives 2024

- Réinstaller la CLE suite au renouvellement de l'arrêté préfectoral début 2024, poursuivre les groupes de travail de mise en œuvre du SAGE (économies d'eau et gestion coordonnée), et proposer des visites de terrain opérationnelles quand les demandes d'avis sur les projets s'y prêtent.
- Poursuivre la planification quantitative sur le bassin versant avec la finalisation de l'étude complémentaire quantitative dès début 2024, puis l'étude socio-économique du PTGE.
- Coordonner le contrat CT-EAU Sarthe aval, en communiquant autour de la signature pour 2024-2026, et en valorisant les actions en cours. Il est également proposé de faire vivre le comité de pilotage en proposant d'autres échanges intermédiaires entre maîtres d'ouvrages selon leurs besoins.

Le Président de la
Commission locale de l'eau,
Antoine d'AMECOURT

